



Créée en 1971 pour protéger le village de Confignon, le Val d'Aire et la presqu'île de Loëx contre les nuisances de la future autoroute de contournement, prévue initialement à ciel ouvert, l'Association pour la Sauvegarde de Confignon (ASC) est une association apolitique constituée de membres de tout âge et de toute condition. Ses buts sont la protection de la qualité de vie des habitants (www.asconfignon.ch) et de leur environnement. Dans les années à venir, la région va subir une importante urbanisation et environ 300 ha sur les 1347 hectares de terres agricoles que comptent les communes concernées, vont disparaître et la renaturation de l'Aire pourrait être menacée. L'ASC a décidé d'entreprendre toutes démarches « de compensations qualitatives ou quantitatives en faveur de la nature comme il est stipulé dans le Plan Directeur communal de Confignon « en cas de réalisation d'infrastructures au détriment de la zone agricole ou de sites naturels ».

Demande de sauvegarde du vallon de l'Aire et de ses environs

« Sans la nature, l'homme n'est rien » Robert Hainard, peintre et philosophe



Périmètre indicatif proposé

Le périmètre concernant la demande de classement du Vallon de l'Aire et de ses environs est représenté entouré d'orange et opacifié sur la carte ci-dessus. Il est actuellement partiellement classé en zone de « protection paysagère » et en zone de « transition écologique » mais aussi agricole

Les grands projets.....

Lors des prochaines décennies, la région **Bernex-Onex-Confignon-Plan-les-Ouates-Perly** va radicalement se transformer puisque l'attractivité du canton de Genève amène une urbanisation massive dont notre environnement et notre région vont payer le prix fort. Environ **300 sur 1347 hectares de terres agricoles** seront ou ont été déclassées dans notre région (réf. Office cantonal de la statistique OCSTAT, statistiques de la superficie du canton de Genève en ha et par commune en 2004 (corrigées tous les 12 ans, donc les prochaines statistiques sortiront en 2016), à savoir :

- **Plan-les-Ouates** : la zone industrielle va s'agrandir et des déclassements sont prévus de part et d'autre de la route de Saint-Julien pour réaliser une zone d'activités. Les terrains déclassés s'ajouteront à ceux de la zone agricole des Cherpines (18 ha, soit 31% de l'ensemble des terres agricoles déclassées aux Cherpines se situent sur le territoire de Plan-les-Ouates qui comprend 258 hectares de terres agricoles), les 69 % restant sont sur la commune de Confignon).

- **Bernex** : le village deviendra un centre régional et 150 hectares de terres agricoles (trois fois les Cherpines) sur 764 hectares seront à terme déclassés et ne seront pas compensés par le parc agro-urbain qui sera aménagé majoritairement sur la pénétrante verte de Bernex, déjà une zone de verdure en elle-même. En effet, une nouvelle ville verra le jour avec la création de 5'700 logements et autant de places de travail dans les zones de Bernex Nord et Est. Un campus est envisagé et une route à grand trafic, appelée Barreau Nord ou boulevard des Abarois sera créée avec accès direct à la bretelle autoroutière. Un projet essentiellement routier puisque le centre du nouveau quartier sera ceinturé par 3 routes à 2x2 voies de circulation + voie bus ou tram + pistes cyclables (route de Chancy, rte de Aire-la-Ville et le nouveau barreau nord) et la bretelle d'accès actuelle à l'autoroute. La circulation cumulée de la route de Chancy 15'000 v/j (aujourd'hui 20'000 v/j) et du barreau nord (30'000 v/j) serait de 45'000 v/j, soit les 3/4 de la charge du pont du Mont-Blanc, l'une des routes comptabilisant le plus de voitures en Suisse (les chiffres divergent selon les sources utilisées). Cette nouvelle route de 30 mètres de large de type voie express sera construite au milieu d'un nouveau quartier et traversera les parcs. La



commune de Bernex accueillera également le bureau des autos couplé à d'autres services de l'Etat en bordure de l'autoroute, dans la zone industrielle et artisanale à la jonction de deux axes : l'autoroute et le futur barreau nord. Il abritera les services administratifs, les contrôles techniques périodiques, le passage des permis. En outre sur une période d'environ 60 ans, une surface importante de terres agricoles comprise entre le Barreau Nord et Aire-la-Ville sera dévolue aux gravières. L'implantation se fera au Nord-Ouest de Bernex. 30 millions de m³ de graviers seront exploités sur 100 ha. Ces gravières se substitueront aux diverses gravières de la région qui sont en fin de vie, mais ne seront pas prioritaires sur l'urbanisation de Bernex. Notons que le Barreau Nord ne sera pas prolongé au-delà de l'autoroute vers Cressy pour le trafic motorisé. Un P+R et des logements seront également construits à Vailly.

- **Confignon** : après la réalisation du quartier de Cressy, construit principalement sur la zone villas, le village verra ses terres agricoles réduites de 40 hectares sur les 130 hectares dont elle dispose (soit 69% des 58 ha de la zone agricole déclassée du quartier des Cherpines), afin d'y construire des logements, une zone industrielle et des équipements sportifs. L'arrivée du tram grignotera également les jardins et les terres agricoles. En outre, Confignon a accepté la construction de nouveaux immeubles sur l'actuel club de tennis, l'aire de jeux pour les enfants ainsi que sur la vigne située entre le cycle d'orientation et l'école Jolien, ce qui suppose le déclassement d'une parcelle de vigne pourtant en « **zone viticole protégée** » et certainement d'autres terrains agricoles. Le tennis pourrait être transféré sur un terrain le long de la route de Soral, agricole aussi, mais la césure verte ne devrait pas être touchée, même si elle est grignotée.
- **Perly** : dont la commune se situe entre le réseau agro-environnemental de Bardonnex et de la Plaine de l'Aire, verra à son tour son territoire amputé d'environ 65 hectares sur 178 hectares de zone agricole pour y construire des logements et des entreprises. Notons que dans ce déclassement figure un vignoble classé en zone viticole protégée. L'implantation d'un parking P+R d'une capacité de 1000 à 1500 places est également prévue sur une parcelle actuellement en zone agricole (chemin des Mattines) en continuité de la nouvelle route d'évitement de Perly.



- **La Plaine de l'Aire** deviendra à terme un miroir à ciel ouvert avec sa zone agricole spéciale (ZAS) qui s'étendra jusqu'à la frontière. Des serres d'une hauteur de 7 mètres sur 100 hectares environ seront édifiées et donneront l'apparence d'une immense surface construite et non celle d'une parcelle agricole naturelle, même si pour les 10 prochaines années, il n'y a pas d'autres projets que ceux de MM. Jaquenoud et Magnin (maraîchers) qui vont construire chacun une serre (environ 11 ha au total) ce qui nécessitera le passage supplémentaire de deux à trois camions. Ces deux nouvelles serres conserveront un sol naturel pouvant être cultivé. La construction des serres exigeant un sol parfaitement plat, la terre végétale ainsi que la sous-couche arable seront décapées, puis redéposées sur le remblai. Du radié sera mis en place uniquement aux endroits d'accès et de passage important (accès camions). La construction de serres est soumise à un schéma directeur qui prévoit des aménagements environnementaux, mais seront-ils suffisants pour ne pas mettre en péril le corridor biologique recréé grâce à la renaturation de l'Aire ? Comme dit précédemment, la culture hors sol sera majoritaire. Aucune autres serres ne devraient voir le jour avant 30 ans. A terme, si les finances le permettent et l'augmentation de la population l'exige, le plan ci-contre deviendra réalité. Une telle concentration de serres défigurera la plaine de l'Aire et compromettra non seulement l'esthétique de la nature et du paysage (art20, al.1 lit.b de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire) mais provoquera des nuisances lumineuses par réverbération des toitures, nuisances que subiront l'ensemble du voisinage et de la gent ailée.

- **Onex/Confignon** : en 2011, un projet de densification avec déclassement de la zone villas et de terrains agricoles au chemin Sur le Beau, vallon de l'Aire, avait été envisagé avec la création de 900 logements de différentes hauteurs dans une zone actuellement classée « **en protection paysagère** » selon le plan directeur communal de Confignon. Cette zone, à cheval sur les communes de Confignon et d'Onex rassemble de manière exceptionnelle rivière renaturée, forêt, bocages et terres agricoles fertiles. Cet écosystème précieux est l'habitat d'une faune riche (blaireaux, renards, hérissons, écureuils, cigognes et autres oiseaux locaux et migrateurs. La beauté remarquable du paysage abrite de nombreux chênes centenaires, haies sauvages, nids d'oiseaux et papillons. Les abeilles en voie de disparition dans d'autres zones du canton sont ici bien présentes grâce à la grande variété de fleurs sauvages. La commune de Confignon, l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire et l'ASC avaient émis un avis négatif et dernièrement dans son projet de plan directeur communal, la commune d'Onex a soutenu la préservation des espaces naturels à forte valeur écologique et sociale, notamment les terrains « Sur le Beau », exploités aujourd'hui à des fins agricoles. Le maintien et l'extension d'espaces naturels sont d'autant plus nécessaires que cette partie de l'agglomération est destinée à une très forte urbanisation (PSD Bernex, PSD Cherpines) rendant indispensable la présence d'espaces verts à proximité des lieux d'habitation. En mai 2014, une lettre d'Antonio Hodgers a déclenché l'ire des conseillers municipaux d'Onex au sujet des exigences de densification du quartier de la Dode situé entre la route de Chancy et le quartier de Cressy. Le périmètre est aujourd'hui en zone villas, mais le canton aimerait l'urbaniser.



Au centre de cette urbanisation future, l'ASC souhaite préserver de manière pérenne la zone de renaturation et ses environs !



L'Aire

Plaine de l'Aire, sa faune, sa flore, ses bois

La plaine de l'Aire est un lieu de reproduction pour les hirondelles et les martins-pêcheurs ainsi que pour de nombreuses autres espèces d'oiseaux dont : **la bergeronnette printanière (action urgente car en voie de disparition dans la plaine de l'Aire)**, le canard colvert, le milan noir, la buse variable, le pigeon colombin, le pigeon ramier, la tourterelle turque, le pic vert, le pic épeiche, le pic épeichette, l'alouette des champs, l'hirondelle rustique, la bergeronnette des ruisseaux, la bergeronnette grise, le troglodyte mignon, le rouge-gorge familier, le rossignol Philomèle, le rouge-queue noir, le rouge-queue à front blanc, le merle noir, la fauvette des jardins, la fauvette à tête noire, le pouillot véloce, le pouillot fitis, le roitelet à triple bandeau, le gobe-mouche gris, la mésange à longue queue, la mésange bleue, la mésange charbonnière, la sittelle torchepot, le grimpeur des jardins, la pie-grièche écorcheur, le geai des chênes, la corneille noire, la pie bavarde, l'étourneau sansonnet, le moineau domestique, le moineau friquet, le pinson des arbres, le serin cini, le verdier d'Europe, le Chardonnet élégant et la linotte mélodieuse ainsi que différentes espèces d'oiseaux chevaliers (guignette, aboyeurs etc.). Nous avons même constaté la présence de hiboux moyen-duc et dernièrement un couple d'échassiers blancs (Aigrettes d'eau douce) a été aperçu au bord de l'Aire. (Informations tirées de l'Atlas 2006 des oiseaux nicheurs du canton de Genève et PDC d'Onex)



L'Hypolaïs polyglotte et la bergeronnette printanière... en danger !

Elle reste encore un lieu privilégié pour les chauves-souris et les lapins bossus. On y trouve également des hérons et une petite faune (hérissons, blaireaux, renards, etc...). N'oublions pas les tritons, de la famille des salamandres. Pour plus de détails se référer au livret « l'Aire » édité par l'Etat de Genève en 2003.

Saluons l'initiative de Pro Natura qui a planté des arbres fruitiers au chemin de Narly à Confignon, afin de favoriser notamment « les oiseaux des milieux agricoles extensifs ».

Un nichoir pour la chouette Effraie a également été posé sous le toit de la vieille grange située au chemin de Narly. Cette espèce est présente à Lully, un peu en dehors du périmètre du vallon. Mais elle « exploite » certainement le secteur quand elle chasse. Elle n'était pas présente en 2014, mais en 2012 et avant. C'est une espèce dont les effectifs fluctuent beaucoup (notamment après des hivers froids et enneigés), elle reviendra sûrement dans le secteur de Lully dans les années à venir.



Chouette Effraie



Chouette Chevêche

Plan-les-Ouates héberge sur son territoire un petit rapace aux yeux d'or « la Chouette Chevêche », en voie de disparition, puisque Genève abrite la dernière population viable de Suisse, malgré la tentative de sauvetage de Pro Natura qui, depuis 1991, plante des centaines de vergers à hautes-tiges. En dépit d'une fécondité limitée (une seule nichée par année) et un caractère résolument sédentaire, la Chevêche peut se maintenir, voire reconquérir des espaces autrefois occupés. Ainsi, l'effort à moyen terme porte sur **l'amélioration de la qualité des habitats**, dans et en périphérie des noyaux de population existants.

A long terme, c'est un défi autrement plus important qui se dessine : **préserver des espaces agricoles diversifiés face à l'urbanisation**, ceci de part et d'autre de la frontière.

Au milieu du XXe siècle, la Chevêche était encore présente sur la majorité du plateau suisse, ainsi que dans les vallées tessinoises et la plaine du Rhône valaisanne. Mais l'évolution des pratiques agricoles et l'urbanisation ont précipité le déclin de l'espèce. Ce petit rapace nocturne fait partie des **50 espèces prioritaires retenues dans le cadre du Programme de conservation des oiseaux en Suisse initié en 2002 par l'ASPO/BirdLife Suisse et la Station ornithologique suisse de Sempach, avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Un plan d'action national et cantonal est en cours.** Dans le canton de Genève, le groupe des jeunes de « Nos Oiseaux » s'est engagé dès 1983 dans un programme de responsabilité nationale, en appuyant la plus grande population suisse de chevêche d'Athéna avec l'installation de nichoirs (130 en place aujourd'hui). Depuis 2011, les responsables mènent leur projet sous l'égide du Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG). En collaboration avec le canton de Genève, les agriculteurs, les propriétaires de terrains et d'autres partenaires, des nichoirs sont installés et des surfaces de compensation écologique mises en place. La population de chevêche a augmenté et atteint aujourd'hui 61 territoires.

Depuis 1992, Pro Natura Genève a entrepris de manière complémentaire une vaste action de sauvegarde des vergers traditionnels. Dès 1995, la collaboration avec les partenaires français, en particulier la LPO Haute-Savoie, s'est intensifiée.

Le secteur concerné par notre projet, fortement arboré, ne convient que marginalement à la Chevêche. Cette espèce occupe des espaces généralement plus ouverts. Actuellement, elle n'est pas présente dans le périmètre concerné (mais les premiers couples ne sont pas loin, à 1-2 km). Néanmoins, le secteur Confignon,

en rive droite, avec vieux chênes et vestiges de vergers (notamment vers la mairie) pourrait être favorable à son retour. (Référence Christian Meisser/Groupe Ornithologique du Bassin Genevois GOBG)

Quant à la réserve des Bosnailles (réserve formelle du WWF parcelle 10036, élargissement sur la parcelle 10183 en cours de validation), elle a été en partie détruite par la renaturation. Un plan de gestion dirigé par le SFPNP devra être établi dans le cadre du projet de renaturation pour cette réserve. Les Bois au bord de l'Aire sur les communes de Bernex/Onex/Confignon sont des objets naturels classés (LPMNS, objet MS-c 64) dans le cadre des projets de correction de l'Aire en 1921 selon la loi sur la protection des monuments naturels et des sites, pour sauvegarder le caractère esthétique du paysage du coteau et enregistré le 9.11.1923. Dans le PDC2030 (fiche C08 – consolider les espaces naturels), elle est décrite « en cours ». En outre, selon les nouvelles législations cantonales et fédérales, toute forêt existante y compris celles situées hors de la zone légale de bois et forêts, est protégée de fait.

Grand honneur pour le partenariat de BirdLife (Communiqué de l'ASPO/BirdLife Suisse du 13 juin 2014)
<http://www.birdlife.ch/fr/content/record-suisse-pour-une-chouette-menacee>

Les Nations Unies ont désigné la décennie de 2011 à 2020 comme Décennie pour la biodiversité. L'objectif est de stopper la perte de la biodiversité biologique dans le monde entier. Un des points forts est l'attribution de distinctions aux projets exemplaires. Le vendredi 13 juin 2014, le projet „Grenzüberschreitende Förderung der Streuobstwiesen und ihrer Artenvielfalt" (promotion transfrontalière des vergers à hautes tiges et de leur diversité en espèces), dont la chevêche d'Athéna est l'une des espèces cible principales, a été récompensé par la distinction de l'ONU « Projet de la Décennie pour la biodiversité »

Le projet est actuellement présenté sur le site internet allemand de la Décennie de l'ONU www.un-dekade-biologischesvielfalt.de.



Echinops comutatus

Au niveau botanique : l'Aire abrite un chardon rare originaire des Balkans « L'Echinops comutatus, répertorié chez nous sous un synonyme plus connu d'echinops exaltatus. Ce joli chardon à fleurs en forme de boule vient de Hongrie. Il est qualifié de "très rare à expansion très faible" sur la liste rouge et mérite donc d'être protégé puisqu'il n'y a aucune autre station en Suisse. Il n'est même plus répertorié dans la fameuse "Flora Helvetica" de Konrad Lauber et Gerhart Wagner de 1998.

A relever également la **rangée de peupliers noirs** répertoriés au bord de l'Aire dans le quartier de Belle-cour, unique à Genève.



Peupliers noirs



Crapaud Calamite

Triangle de l'Aire (Lully-Bernex)

Une demande a été déposée par la Direction Générale Nature et Paysage (DGNP, retranscrite comme « en cours » dans le PDC2030 (fiche 08 – consolider les espaces protégés), pour qu'une réserve naturelle soit créée en aval du bassin de Certoux, suite à la renaturation de l'Aire, afin de protéger **les crapauds « Calamite »** ou « **Crapaud des joncs** » au lieu-dit le « Triangle de l'Aire ».

A relever à Lully dans le périmètre de la ZAS

L'abattage de 300 arbres sur 400 dans une ancienne pépinière, où les arbres sont très serrés et en bonne partie exotiques ou inhabituels pour un site de plaine (conifères), vise à sélectionner les arbres les plus intéressants et à leur donner la place nécessaire pour se développer. Plus de lumière permettra aussi au sous-bois d'être plus diversifié. Il y aura aussi quelques zones de prairies fleuries (notamment vers les pins). Cela peut paraître paradoxale mais les abattages sont une compensation à la nouvelle serre et apporteront une plus-value écologique. Cela pérennisera également la vocation "nature" de cet espace, de part et d'autre du canal. Les abattages ne sont en tout cas pas motivés par un besoin de surface sur lequel viendrait s'implanter une serre. Seule une petite partie sera utilisée pour y implanter un bassin de rétention des eaux pluviales qui sera construit à ciel ouvert, intégré dans le paysage et conçu pour permettre à la faune d'y avoir accès sans risques..

Afin d'appuyer ce qui précède, citons le projet du Plan Directeur Communal d'Onex :

« Protection du patrimoine

Les bois au bord de l'Aire sont le seul espace rural du canton classé en tant que Monument Historique (cf. le « Répertoire des immeubles et objets classés MS-c64, ACE du 09.11.1923). Ce geste unique de reconnaissance de la valeur esthétique de la zone témoigne de sa valeur déjà en 1923. De nos jours, il s'agit d'une beauté encore plus précieuse, car elle devient de plus en plus rare, précaire et indispensable. Il semble plus important que jamais de préserver cet héritage pour les générations futures.

Sites majeurs

*Le vallon de l'Aire au nord et celui de l'Aire au sud sont les pénétrantes de verdure majeures des deux communes et constituent des liaisons privilégiées entre la campagne et la ville. Ces cours d'eau et massifs ont un rôle écologique reconnu (réservoir de biodiversité, évacuation des eaux de surface) et offrent à la population un cadre de vie de qualité. Une attention constante doit être apportée pour que la fonction d'accueil de ces espaces soit compatible avec la protection de la nature. Des exploitants agricoles entretiennent les nombreux hectares de terre agricole et de surfaces herbagères de ce secteur. De nombreux milieux extensifs (haies, prairies, friches) et la présence de l'Aire (cours d'eau, berges boisées) donnent à ce secteur une grande valeur écologique. Ainsi, on y recense 30 espèces d'oiseaux dont l'**Hypolais polyglotte**, espèce exigeante et peu fréquente au niveau cantonal (P. Albrecht). En rive droite de l'Aire, une partie de la zone agricole d'Onex est utilisée par la ferme de la Gavotte (centre de loisirs dédié à la découverte des animaux). Une partie sera déclassée pour y implanter un centre sportif. »*

Demande de sauvegarde du Vallon de l'Aire et de ses environs

Margareth Robert-Tissot/Christiane Isler/ASConfignon/25.09.2013, mis à jour au 20.10.2014.2014

Urbanisation et préservation de la Plaine de l'Aire

La disparition progressive des terres agricoles (au minimum 300 hectares sur 1347 hectares des communes citées dans le texte) affectera la biodiversité. En effet, la fonctionnalité du corridor biologique de l'Aire et de ses environs sera mise en péril par la présence de la ZAS, des immeubles construits sur la rive droite de l'Aire (Cherpines), ainsi que par l'important développement d'une zone sportive. Avec des chantiers énormes, des canalisations, des élargissements de routes, plusieurs milliers de personnes, des voitures, des déchets, des nuisances sonores, de l'illumination nocturne, il sera certainement impossible de préserver la nature dans ces conditions.

Maintenant que l'Aire est débarrassée de son carcan de béton, il est important de préserver ses environs immédiats. Si nous n'entreprenons rien, il ne restera de cette rivière qu'un petit ruisseau sans vie, sans petits animaux sauvages avec quelques aménagements stériles pour citadins. Actuellement ce périmètre à 99 % naturel, avec ses terres agricoles, ses bois, ses champs, ses petites routes et sa pénétrante de verdure, est préservé. Il constitue de plus le départ et l'ossature de la liaison transversale verte entre Confignon et les Evaux, l'Aire et le Rhône.

Mentionnons que la renaturation de l'Aire fait partie d'un vaste programme fédéral de renaturation des cours d'eau suisses approuvé par le Parlement Fédéral dans les années 2000 afin de leur redonner leurs fonctions naturelles, en particulier la conservation de la biodiversité et l'atténuation des crues. La 3^{ème} phase arrive à son terme (premier semestre 2015) et nous craignons pour sa pérennité en raison de la poussée de l'urbanisation sur ses rives. En effet, c'est à 70 mètres seulement de la rive droite de l'Aire que sera construit le futur quartier des Cherpines.

Dans ce vaste programme d'urbanisation, les zones agricoles spéciales ont un fort impact sur le paysage et sur l'environnement local. La commune l'a reconnu dans son plan directeur communal de Confignon accepté en 2006 par le Conseil d'Etat : « pour maîtriser et compenser ces impacts, le projet final de l'étude d'aménagement des zones spéciales propose une trame paysagère forte intégrant la gestion des eaux et la compensation écologique (cf. chapitre 8.3.3.) »

En juin 2014, Doris Leuthard, Conseillère fédérale, a émis des réserves au sujet du PDC2030 genevois en raison d'un « grignotage trop rapide des terres arables ». En effet, la Confédération fronce les sourcils sur le plan directeur cantonal 2030 qui lui a été soumis pour approbation en ce qui concerne le sort des terres arables. En Suisse, chaque canton doit prévoir une réserve de surface d'assolement (SDA) afin de garantir l'approvisionnement du pays à long terme. Or Genève se retrouvera en dessous de son quota de 8400 hectares. Par ailleurs les paysans ont lancé une initiative populaire pour le maintien des terres arables dans le cadre de la sécurité alimentaire. Rappelons que chaque consommateur a besoin de 2500 m² de terre pour se nourrir au lieu des 250 m² dont ils disposent en Suisse actuellement.

LA POSITION DE LA CONFEDERATION RENFORCE NOTRE DEMANDE DE CLASSEMENT

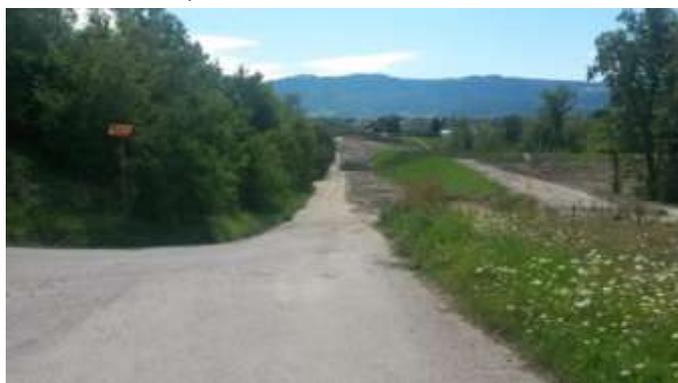
Mobilité

Dans le périmètre concerné de demande de classement subsiste un danger de liaison transversale Nord-Sud à grand trafic (M2022). Cette motion, adoptée par le Grand Conseil par 55 oui, 13 non et 14 abstentions, a

été renvoyée au Conseil d'Etat par le GC le 13.10.2011. Dans son rapport du 13.06.2012, Le Conseil d'Etat en a abandonné l'idée pour les véhicules motorisés mais pas pour une liaison de bus, disant en substance : « La construction d'une nouvelle route accessible aux véhicules privés provoquerait une incohérence dans la structure du réseau routier. Celle-ci aurait vocation à se substituer à l'autoroute notamment lors des périodes de pointe de la journée. Pour se prémunir des nuisances liées au déficit de capacité de l'autoroute, les actions doivent porter sur l'autoroute elle-même plutôt que d'offrir une capacité routière supplémentaire ayant vocation à se substituer à une route nationale. » Pour permettre à un bus et à la mobilité de traverser si cela devient utile, il a demandé à ce que le projet intègre à titre conservatoire une réservation de terrain permettant si nécessaire de porter à 13 mètres la largeur du Pont de Praleta. La commune de Confignon, quant à elle, l'a rejetée. (Référence rapport du Conseil d'Etat du 13.06.2012 et rapport de la commission des travaux du Grand Conseil) Face à la pression des communes voisines et à l'urbanisation prévue, ce projet de route à grand trafic refait régulièrement surface. Pour l'ASC, cette liaison représenterait une absurdité pour plusieurs raisons :

1. la route passerait par une zone de renaturation et traverserait des terrains agricoles indispensables à la culture de proximité;
2. elle nécessiterait l'agrandissement du Pont de Praleta existant, représentant un doublon avec le pont de Lully nouvellement agrandi et situé à un kilomètre en amont. Son coût serait exorbitant.
3. elle constituerait une incohérence tant pour la Confédération et le canton de Genève qui a soutenu et financé les tunnels afin de préserver cette région d'importance cantonale; que pour les habitants de Confignon qui se sont battus pendant des années pour que l'autoroute soit enterrée.

En l'état il est prévu un axe à mobilité douce reliant les Cherpines à Confignon utilisé également par les transports publics. Avec une telle route, il serait illusoire de croire qu'à terme, une voie réservée aux seuls transports publics le demeure **car l'existence d'une route crée le besoin et en suscite l'usage pour le trafic motorisé privé.**



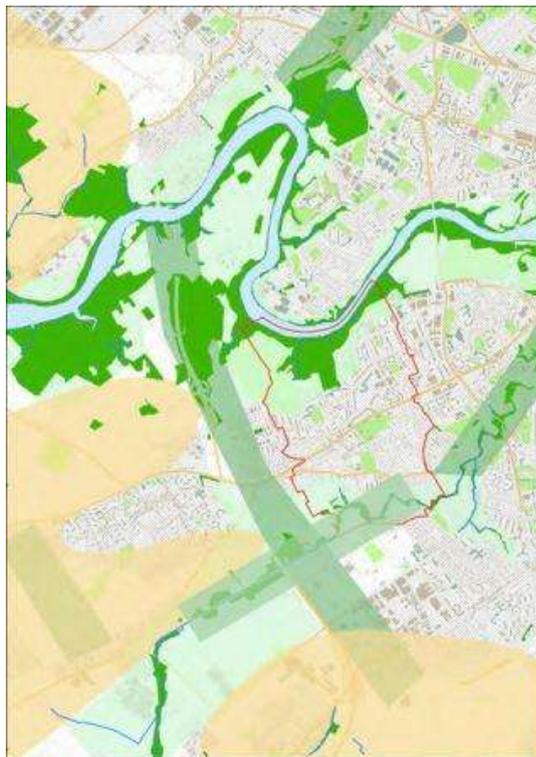
Une autre possibilité est actuellement envisagée, celle de faire passer cette liaison en transports publics et à mobilité douce par le Pont des Marais avec accès à la route de Soral mais la

configuration des lieux ne nous semble pas envisageable pour le passage de bus.

Conclusion

Face aux changements à venir, l'ASC, soutenue par d'autres associations de proximité : l'Association pour la Protection de l'Aire et de ses Affluents (APAA), l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA) et l'Association Région plaine de l'Aire Cherpines-Charrotons (ARPACC), se mobilise afin de **sauvegarder à long terme le périmètre cité plus haut qui comprend essentiellement des terres agricoles. Il protège ainsi le travail des paysans tout en allant dans le sens voulu par la Confédération.**

Par ailleurs, ce projet garantit que ces lieux soient réellement préservés pour les générations futures et permet à la renaturation de l'Aire de prendre toute sa place. Les arguments invoqués pour soutenir la protection du périmètre en question reposent sur la compensation écologique et le maintien des terres agricoles qui nous paraît essentielle face à la forte urbanisation prévue dans la région. Pour mémoire, grâce à la compensation écologique, la Confédération a créé une incitation à lutter contre l'appauvrissement des paysages et la disparition des espèces. En effet, des espaces vierges de toutes constructions et activités, à l'exception de celles des agriculteurs, constitueront une continuité avec le parc agro-urbain prévu dans la césure verte de Bernex et un poumon d'oxygène pour les populations environnantes. De plus, il s'agit d'un espace vert, maillon constitutif d'une pénétrante de verdure inscrite dans le plan directeur cantonal 2030 qui offre une qualité de vie, de faune et de flore digne d'être protégé pour le bien des actuels et futurs habitants. Pour toutes ces raisons, sa protection passe par une inscription au patrimoine genevois en tant que site classé.



Du Rhône à l'Aire : le périmètre de classement proposé présente avec la pénétrante verte Aire/Rhône une signature originale en forme de croix unique en Suisse.

Quelques idées :

Des murs de pierres sèches, une alternative au béton même en zone urbaine !



Réalisations de murs en pierres sèches !

Les murs en pierres sèches sont importants pour la biodiversité. Ils offrent beaucoup de possibilités climatiques pour les petits êtres vivants. Ces pierres offrent beaucoup de petits espaces à coloniser pour les petits animaux, les oiseaux et les plantes. Pourquoi ne pas en édifier quelques uns dans la plaine de l'Aire ?



Réalisations de nichoirs

Ludique : au Tessin, des matières pour construire les nids sont mises à disposition des hirondelles. En voilà le résultat (bâtiment de la coopérative des agriculteurs)! Une idée pour la plaine de l'Aire où une grande quantité de ces oiseaux s'y trouve à la belle saison (photos mrt).

Quelques photos



Plaine de l'Aire rive droite, les terres agricoles y sont très présentes !



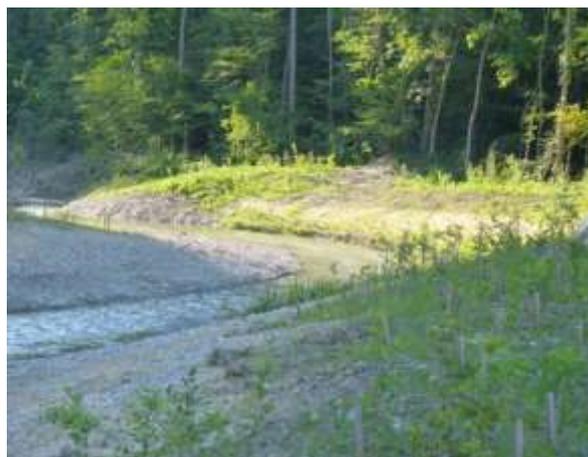
Plaine de l'Aire, rive gauche de la rivière depuis le hameau des Marais !



Vue depuis la plaine de l'Aire : le hameau des Marais !



Rive gauche de l'Aire très agricole !



Notre belle rivière : l'Aire !



Rive gauche de l'Aire, côté coteau de Confignon en hiver!



La césure verte de Confignon !



Le vallon de l'Aire depuis le chemin sur le Beau !



Le chardonneret élégant, hôte de nos jardins dans la plaine de l'Aire : protégé !

Aigrette Garzette ou Grande Aigrette observée le long de l'Aire, à Lully. Les deux sont potentiellement présentes en migration (de passage, non nicheur).



Le Chevalier aboyeur !



Le Pic Vert



Le Hibou Moyen Duc au chemin des Grands-Champs !



Le Chevalier Sylvain !



La zone agricole spéciale : bientôt une mer de verre !



Réverbération des serres dans la plaine de l'Aire !

L'Aire et son coteau ont inspiré deux grandes personnalités visionnaires de la protection de la nature, des pionniers de la conscience écologique, Maurice Blanchet et Robert Hainard.

Maurice Blanchet



Texte tiré du livre « le castor et son royaume » (réédition 1994). Un extrait sous le titre « La rivière » a paru dans un livre de lecture de 5^{ème} primaire à Genève.

(...) « Au printemps suivant, je connus ma première rivière. Elle coulait au pied d'un vignoble, mais pour l'atteindre il fallait traverser des bois qui me semblaient immenses et où je n'osais pas m'aventurer seul (...) (...) La rivière était là : tiède parfum d'eau vivante, galets visqueux, creux profonds où tournent silencieusement des bulles, retraits insondables sous les souches travaillées par les crues ; miel des peupliers verdissants, miel de rivière. (...) Puis les gros chevesnes

(poissons) s'enhardissaient, reprenaient leur promenade indolente, sans poids, sans effort. Il y en avait dans ce temps là d'une taille monstrueuse, dont la race doit être perdue. Un martin-pêcheur passait : cri d'azur sur l'onde ensorcelée. Tout le bois retentissait de rossignols, et les tourterelles accablées ronronnaient dans la chaleur et les aubépines écœurantes (...)

(...) Mais ces grandes fêtes que se donnait ma rivière ne plaisaient pas aux hommes : ma rivière est morte, on l'a tuée. On l'a mise dans un long cercueil de béton où je peux encore la voir : roide, les mains sur le ventre, l'œil creux, puante. (A)

(A) Il s'agit de l'Aire, rivière franco-suisse, qui coule au pied de Confignon et dont les multiples affluents viennent de France voisine. Depuis, elle continue d'être la proie du bétonnage. En effet, une galerie souterraine servant de trop-plein vient d'être ajoutée au « long cercueil de béton » afin d'éviter que l'eau, à l'occasion des crues, sorte de son lit. De plus, un long viaduc autoroutier vient d'achever sa disgrâce. « Le progrès » ira-t-il jusqu'à fermer le cercueil de béton ? Toutefois, le rêve de Maurice Blanchet de revoir l'Aire dans son lit (avec des castors ?) n'est peut-être pas d'un autre monde, car une Association franco-suisse a été créée en novembre 1989 dans l'intention de ressusciter cette rivière interdite de pêche et bordée d'écriteaux : eaux polluées, danger(...)

Le rêve de Maurice Blanchet a été exaucé grâce à la Confédération qui a promulgué une loi visant à renaturer les cours d'eau pour qu'ils retrouvent leur parcours naturel. Après 10 ans de travaux, l'Aire va prochainement retrouver son lit naturel dans le cadre du contrat de rivière franco-suisse. C'est donc une rivière à protéger grâce au classement du vallon de l'Aire. C'est en outre grâce à son amour de la rivière l'Aire, qu'il s'est intéressé aux rivières et qu'il a réintroduit les castors à la Versoix, puis en Suisse et en Haute-Savoie (lac d'Annecy) !



**Remarque : une association franco-suisse a été créée en novembre 1989 (Association pour la Protection de l'Aire et de ses Affluents (APAA) dont Maurice Blanchet a été nommé membre d'honneur à titre posthume grâce à Jean-Bernard Lachavanne, Président de l'Association n franco-suisse de Sauvegarde du Léman (ASL).*

Robert Hainard.....

Texte (p. 141-142) tiré de du livre « Le penseur paléolithique », la philosophie écologiste de Robert Hainard (édition Labor et Fides/2014), par Philippe Roch, ancien secrétaire d'Etat et ancien directeur de l'Office Fédéral de l'Environnement

(...) «La première moitié du XXe siècle a connu des époques de crise économique et de chômage. Robert Hainard s'offusque alors de constater que les programmes de lutte contre le chômage détruisent la nature, pour des équipements dont nous n'avons pas besoin, comme le bétonnage en 1932 du cours de l'Aire, tout près de son domicile ; ce travail était si inutile, et néfaste, qu'on a fini par rendre à la nature ce tronçon de rivière à l'aube du XXIe siècle dans le cadre d'un programme de renaturation des cours d'eau. Robert Hainard parle de conventions économiques sclérosées qui cherchent à occuper les gens, là où tous les besoins sont par ailleurs satisfaits. « Une fois les besoins matériels essentiels satisfaits, la recherche de la prospérité est une duperie. (...) Les vrais réalistes sont ceux qui orientent leur activité vers l'enrichissement de la vie, la science, l'art. La conservation et l'augmentation de la nature sont une nécessité essentielle de cette action. (...) Ce serait un bénéfice plus réel de faire apprendre les mathématiques, le violon ou le dessin à ces chômeurs, ou de leur apprendre à connaître ce qu'on leur fait détruire, que de transformer peu à peu nos derniers coins sauvages, valeurs esthétiques, scientifiques, sources de joie et de progrès moral en cultures et en canaux merveilleusement rectilignes et nettoyés de toute vie.» (GL 122).

p. 229

1930 Le couple Hainard s'installe à Confignon dans le canton de Genève. Il assiste à la canalisation de l'Aire, au pied de la colline.

...

1938 Déménagement à Bernex (Genève)

Addendum

A la suite de la réunion des associations partenaires telles l'Association pour la Protection de l'Aire et de ses Affluents (APAA), l'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA) et l'Association Région plaine de l'Aire Cherpines-Charrotons (ARPACC), ainsi que des avis exprimés par les représentants de différents partis politiques et des remarques émises par différentes associations actives dans la protection du patrimoine, il a été décidé :

- 1) D'étendre le projet en prolongeant la zone à classer tant en amont qu'en aval. En effet, il ressort que la colonne vertébrale de ce projet est la renaturation de l'Aire répondant aux exigences fédérales et cantonales. Les investissements consentis dépassent largement les 100 Mio de francs et nécessitent leur valorisation par un classement des abords de cette zone afin que l'urbanisation prévue et nécessaire au développement du canton n'annihile pas le but même de cette renaturation s'étendant sur 25 hectares.**

Demande de sauvegarde du Vallon de l'Aire et de ses environs

Margareth Robert-Tissot/Christiane Isler/ASConfignon/25.09.2013, mis à jour au 20.10.2014.2014

- 2) De faire reconnaître ce projet comme un projet régional d'importance cantonale. En effet de par la sauvegarde et le développement d'un milieu naturel s'étendant d'une part, de la campagne française au cœur de Genève soit, proche du futur centre de Plainpalais-Vernet-Acacias (PAV) et, d'autre part reliant le Rhône à l'Aire, ce projet s'inscrit à la fois dans la logique du plan directeur cantonal 2030 récemment voté, dans le projet du Grand Genève et dans l'esprit même de la renaturation de l'Aire. Ainsi, à l'horizon 2030 et plus encore en 2050, dates auxquelles l'urbanisation du canton aura largement dépassé les limites des villages de Bernex, Confignon et Plan-les-Ouates, ce maillage vert, véritable poumon naturel, assurera des pénétrantes et des liaisons de verdure au cœur des centres urbanisés.**
- 3) De tout mettre en œuvre pour que, dans un premier temps, les autorités des communes directement concernées s'associent au projet et que dans un deuxième temps, les autorités cantonales soient saisies du projet.**
- 4) Nous encourageons vivement toutes les associations actives dans le développement durable soit à nous faire part de leurs remarques soit à collaborer directement à ce projet.**

Pour mémoire nous rappelons :

1. Les bois au bord de l'Aire sur les communes de Bernex/Onex/Confignon sont le seul espace rural du canton classé Monument Historique (cf. le « Répertoire des immeubles et objets classés MS-c64, ACE du 09.11.1923) afin de sauvegarder le caractère esthétique du paysage du coteau. Ce geste unique de reconnaissance de la valeur esthétique de la zone témoigne de sa valeur déjà en 1923. De nos jours, il s'agit d'une beauté encore plus précieuse, car elle devient de plus en plus rare, précieuse et indispensable. Il semble plus important que jamais de préserver cet héritage pour les générations futures.
2. Le Vallon de l'Aire sur la commune de Lancy est classé depuis le 29.04.1958
3. Le coteau Signal de Bernex est classé depuis le 3.10.1923.
4. Selon les nouvelles législations cantonales et fédérales, toute forêt existante y compris celles situées hors de la zone légale de bois et forêts est protégée de fait.
5. L'article 17 de la LAT mentionne les zones à protéger telles que les cours d'eau, les lacs et leurs rives (pt.a) et les biotopes des animaux (pt.d).
6. La LEaux (modification du 1^{er} janvier 2011) impose aux cantons de planifier et de mettre en œuvre des mesures de revitalisation. Elle prévoit un aménagement proche des cours d'eau et des lacs.
7. Compensation écologique: la Confédération a créé une incitation à lutter contre l'appauvrissement des paysages et la disparition des espèces. Selon la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN), les cantons sont tenus de veiller à une compensation écologique dans les régions où l'exploitation du sol est intensive à l'intérieur et à l'extérieur des localités (art. 18b, al. 2, LPN; art. 15 OPN). Egalement art.18, 1^{er} LPN (1985), art 18b, al.2 de la LPN (1988) et de l'art.15 de l'ordonnance de l'OPN.
8. Plan directeur cantonal 2030 du canton de Genève: adopté par le Grand Conseil le 20.09.2013, fiche CO4 Construire une politique du paysage (p.16 protéger et valoriser le paysage). Fiche CO6 Préserver et reconstituer les continuités biologiques (p. 17, gérer et mettre en réseau les espaces naturels). Fiche CO8 Consolider les espaces protégés.

9. La zone du Vallon de l'Aire rassemble de manière exceptionnelle la rivière renaturée, la forêt, les bocages et les terres agricoles fertiles. La beauté remarquable du paysage abrite de nombreux chênes centenaires, haies sauvages et cet écosystème précieux est l'habitat d'une faune riche.
10. L'Aire est en outre le départ de l'ossature de la liaison transversale entre Confignon et les Evaux, l'Aire et le Rhône.
11. La Confédération, par la voix de Doris Leuthard, a émis des réserves au sujet du PDC2030 genevois en raison d'un déclassement trop important (300 ha) de terres agricoles d'ici 2030. Ce qui mettrait Genève en dessous de la réserve imposée de 8400 hectares de surface d'assolement (SDA) pour les terres arables, **ce qui ne garantirait plus l'approvisionnement du pays à long terme.**



Timbres sur la renaturation édités par la Poste !

Association pour la Sauvegarde de Confignon et environs

Confignon, 20 octobre 2014

Margareth Robert-Tissot/Christiane Isler

Sources :

Plan directeur communal de Confignon
Plan directeur communal de Perly
Projet de Plan directeur d'Onex
Office fédéral de la statistique – statistique de superficie 2004/2009
Document 2013 de la Fondation Suisse pour la protection et l'aménagement du Paysage
Principes d'aménagement du Paysage Bernex-Confignon
Archives de l'Etat/Maurice Braillard
Recours Hirsch Kobel pour les Sociétés coopératives d'habitations collectives
Divers courriers de la commune de Perly contre le PDC2030
Loi fédérale LAT
LEaux (modification du 1^{er} janvier 2011)
Réunion Grands projets Cherpines et Bernex
L'Aire, fascicule édité par l'Etat de Genève en 2003
« Le castor et son royaume » - Maurice Blanchet – 2^{ème} édition – Delachaux Nestle 1994
« Les milieux naturels et les objets classés de la commune de Bernex (ECO 21)
Fiche Co4, Co6 et Co8 du PDC2030

Photos M. Robert-Tissot/C.Isler/ANPVA/Google/poste



La libellule bleue !

**« Nous n'héritons pas la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »
Antoine de Saint-Exupéry**